



Pour citer cet article :

Peyrefitte (Alain) et al., *Réponses à la violence : rapport à Monsieur le Président de la République présenté par le Comité d'études sur la violence, la criminalité et la délinquance*, juillet 1977, 270 p. ; « Le sentiment d'insécurité », p. 34-43.



Il a enfin cherché à mieux cerner les attitudes "d'agression" ou de "fuite" qui témoignent d'une place élargie de la violence dans notre société.

A/ Le sentiment d'insécurité

Le sentiment d'insécurité se fonde sur une perception fragmentée. Il présente différentes facettes, dont les unes tiennent au caractère de chacun, les autres à l'environnement. Il se manifeste diversement : paralysie des uns, réactions personnelles, initiatives collectives.

1) La résurgence du sentiment d'insécurité

Dans la France d'aujourd'hui, une peur enfouie au plus profond de l'homme, mais effacée pour un temps des mémoires, est reparue sous la forme d'un sentiment d'insécurité. Et certains de regretter les périodes antérieures, époques mythiques, où, croient-ils, existaient encore la confiance et la tranquillité.

a) Le caractère cyclique de l'insécurité

La résurgence de cette vieille crainte est un phénomène cyclique. Notre pays est, en effet, périodiquement soumis à des débordements antisociaux, qui plongent ses habitants dans l'inquiétude, voire dans l'angoisse.

Au long de notre histoire, chaque crise de ce type a provoqué des difficultés, que les pouvoirs publics ont cherché à surmonter. Le plus souvent, par des moyens de répression ; quelquefois, par des mesures de dissuasion ; jamais encore, par une politique de prévention sociale.

Sans prétendre établir une chronologie exhaustive de ces effusions intermittentes, on peut en rappeler quelques unes.

Dès le XIVE siècle, le pouvoir royal généralise l'institution du Ministère public pour poursuivre les criminels. Aux termes de l'ordonnance d'Orléans du 15 juin 1560, les officiers de justice reçoivent la mission de chevaucher sans cesse dans l'étendue de leur ressort, accompagnés d'hommes d'armes, "pour aider à purger la province des gens malvivants".

En 1660, Boileau dénonce l'insécurité de la capitale la nuit venue :

*"Le bois le plus funeste et le moins fréquenté
Est, au prix de Paris, un lieu de sûreté" (1)*

Le juriste Guy Patin écrit, quelques années plus tard :

"Jour et nuit on vole et on tue ici, à l'entour de Paris. Nous sommes arrivés à la lie des siècles".

La situation est si grave à l'époque que, par un édit de 1666, le Roi, sous prétexte d'autorisation de port d'armes, régleme la circulation diurne et nocturne des militaires, réprime le vagabondage des bohémiens

(1) VIe Satire

et décide que les malfaiteurs pris en flagrant délit "seront mis à la chaîne sans forme ni figure de procès". Un an plus tard, naît la lieutenance générale de Police.

Dans l'ancienne France, au demeurant, le sentiment d'insécurité globale est généralement lié à une vacance du pouvoir (1). Dans le vide provoqué par l'affaiblissement de l'autorité, viennent se loger toutes sortes de craintes, renvoyant à autant d'ennemis réels ou imaginaires. Ainsi, au début de la Révolution, "la grande peur" traduit les effets perturbateurs de la confusion politique.

A la fin de la Révolution, les désordres de la période du Directoire conduisent à accorder des fonctions juridictionnelles aux commissaires de police. La loi du 7 pluviôse An IX institue un magistrat qui, de façon exorbitante, réunit en lui-même les pouvoirs de poursuite, d'instruction et de police judiciaire. Puis sont publiés les Codes de l'Empire.

Au fil du temps, le climat de paix, qui s'était rétabli, se dégrade à nouveau. L'ancien chef du service de la Sûreté, forçant le ton, peut affirmer en 1884 : "L'inquiétude est générale. Si à une époque le veilleur de nuit criait : *Tout est calme ; bons Parisiens, dormez !* Aujourd'hui nous sommes près d'entendre : *Sentinelles, veillez, sentinelles, prenez garde à vous!*" (2). Le législateur républicain en vient à voter la loi du 27 mai 1885, qui organise la relégation des multirécidivistes réputés incorrigibles et leur transportation à vie dans les pénitenciers d'outre-mer.

(1) J. DELUMEAU "Peurs et séditions dans la civilisation préindustrielle (XIV^e-XVII^e siècle)

(2) G. MACE "Le service de la sûreté"

Malgré ce texte qui atteint un degré élevé dans la voie de la sévérité judiciaire, la montée de la criminalité, quelques années plus tard, est encore au centre des préoccupations publiques.

Au début de notre siècle, l'insécurité répandue -illustrée par les exactions des "chauffeurs" de la Drôme ou les crimes des assassins d'Hazebrouck et d'Abbeville- amène Clemenceau à créer, en 1907, douze brigade mobiles de police judiciaire.

Les séquelles de la seconde guerre mondiale donnent au phénomène de violence criminelle des formes modernes, avec la multiplication des *hold-up* inspirés de la délinquance américaine. C'est le temps des "Pierrot-le-Fou" et autres Emile Buisson. Pour neutraliser ces redoutables malfaiteurs et répondre à l'attente de l'opinion, en octobre 1949, le Ministre de l'Intérieur crée les groupes de répression du banditisme au sein des services régionaux de police judiciaire. On assiste à une accalmie, mais, dès 1955, l'inquiétude renaît, à la faveur des troubles de la décolonisation.

Une fois encore, au cours des années 1960, le sentiment d'insécurité générale se dissipe, et l'on se prend à croire à sa disparition.

b) La résurgence récente du sentiment d'insécurité

Mais, comme le révèle une analyse rétrospective de la presse hebdomadaire, depuis 1969, l'angoisse collective sourd à nouveau. Elle se répand brutale-

ment en 1973 : "Quand la peur s'installe" (*Le Point*) ; "Notre époque : les banlieues de la peur" (*Le Nouvel Observateur*) ; "Moeurs : qui n'a pas été cambriolé" (*L'Express*) ; "Vos chances d'être attaqué à Paris" (*Paris-Match*). Elle atteint son paroxysme en 1975. Une multiplication d'articles au ton alarmant en témoigne : "Crimes : la carte de France de la peur" (*Le Point*) ; "Vous sentez-vous en sécurité ?" (*L'Express*) ; "La société de la peur" (*Le Nouvel Observateur*) ; "Le temps des milices" (*Paris-Match*). D'après l'étude de ces périodiques, en 1976, le niveau d'inquiétude demeure à peu près identique.

Un recensement des questions écrites posées par les parlementaires à propos des phénomènes de violence confirme les différentes phases de cette évolution. On en dénombre en moyenne chaque année moins d'une dizaine de 1954 à 1968. On en compte environ une vingtaine de 1969 à 1972 ; mais 44 en 1973, 53 en 1974 et 85 en 1975.

Aujourd'hui, une large majorité de Français, plus de 80% (1), ressent avec acuité une montée de la violence. Les deux tiers de la population estiment que les comportements violents sont plus répandus que dans un passé proche (15 ans) ou lointain (1900).

Même si certains (40%) nuancent cette impression, estimant que les moyens d'information accentuent la sensibilité collective à ces attitudes, le plus grand nombre est convaincu que l'augmentation de la violence est réelle *et va croître ces prochaines années*.

(1) IFOP Etude: "Violence", sondage effectué pour le Comité d'Etudes, du 8 au 15 novembre 1976.

La lutte contre la violence et la criminalité devrait être, selon les Français, l'une des trois priorités de l'action gouvernementale, avec le ralentissement de la hausse des prix et la résorption du chômage (1).

Ainsi, ce sentiment collectif d'une insécurité grandissante revêt une dimension nouvelle. D'une ampleur peu commune, il ne concerne plus, comme dans le passé, certaines couches de la population. Il affecte toutes les catégories sociales sur l'ensemble du territoire, quelles que soient leurs convictions ou leurs opinions politiques.

L'inquiétude n'est toutefois pas également répandue dans tous les milieux. Les plus jeunes (moins de 20 ans) et les personnes qui ont un niveau d'études supérieur résistent davantage à l'impression dominante.

2) Les fondements du sentiment d'insécurité

Ces réactions reflètent moins la situation véritable, que les impressions fragmentaires de chacun.

Celles-ci résultent notamment de l'expérience personnelle, de celle de l'entourage et des informations diffusées par les moyens de communication.

(1) Baromètre mensuel (*Figaro-SOFRES*), années 1975 et 1976.

a) L'expérience personnelle

Lorsqu'on demande aux Français s'ils ont subi au cours du mois écoulé une violence quelconque, 95 % répondent par la négative (1). Mais ils ont le sentiment de dommages moins récents : 41 % déclarent avoir été victimes, durant les trois dernières années, d'un ou plusieurs faits qu'ils estiment délictueux(2), et dont la moitié impliquent le recours à une forme de violence. Mais il n'y a que 5 % de personnes interrogées qui ont connu une atteinte à leur intégrité physique.

L'immense majorité du public (87 %) n'avait pas non plus, dans le dernier mois, été directement témoin d'un acte de violence qui puisse l'impressionner.

Du reste, l'on évite, autant que possible, d'être mêlé à des scènes de violence. Si elles survenaient devant elles, 35 % des personnes interrogées appelleraient la police et 28 % ne s'approcheraient pas, 15 % seulement disent qu'elles interviendraient (3).

b) l'entourage

Les Français étant rarement impliqués personnellement dans des affaires de violence, il est logique que la connaissance apportée par l'entourage de chacun ne joue pas non plus un rôle important dans la perception du phénomène.

(1) IFOP Etude: "violence"

(2) Sondage de "l'Office central de sondage et de statistique"

(3) IFOP, ibidem

Certes, 21% indiquent qu'un membre de leur famille, vivant sous leur toit, a été victime au cours des trois dernières années d'un ou plusieurs faits jugés par eux délictueux. Mais les violences directes contre les personnes ne sont mentionnées que par 3% des personnes interrogées (1).

Ces données se recoupent avec celles d'une autre enquête d'opinion. Les Français, à une écrasante majorité, affirment que, durant le mois écoulé, aucun membre de leur famille (87%), aucun ami (85%), aucune relation (86%), voire aucune connaissance vague (82%), n'a été victime d'une violence quelconque (2). La violence est donc ressentie comme lointaine et indirecte.

c) Les moyens de communication

Dans ces conditions, les moyens de communication ne peuvent que constituer la principale source d'information sur la violence. La perception qu'en a le public varie avec la fréquence et l'intensité des messages diffusés par la presse écrite et parlée. Que les articles se multiplient ou que l'attention soit portée (sans que leur importance réelle ait varié) sur des faits négligés jusque là, l'opinion croit alors discerner une augmentation de la violence, et les pouvoirs publics se hâtent de réagir.

Qu'inversement, les organes de presse accordent une grande place, pendant un certain temps, à d'autres faits d'actualité, l'impression tend à s'estomper.

(1) Sondage O.C.S.S.

(2) IFOP Etude: "violence"

L'étude du graphique (1) représentant, mois par mois, les évolutions des trois principales préoccupations des Français, est riche d'enseignements. Les sommets de la courbe de l'insécurité correspondent à des affaires criminelles dont la presse a largement rendu compte. Ses points les plus bas renvoient à des périodes où l'abondance des nouvelles dans d'autres domaines a réduit l'espace dévolu aux faits divers.

Les moyens de communication exercent aussi une influence sur la représentation que l'on se fait de la criminalité ou du criminel. Choix des qualificatifs, mise en valeur des détails : la presse transmet seulement une certaine image de la réalité.

D'une étude effectuée sous l'égide du Conseil de l'Europe, il résulte qu'en moyenne, les articles relatifs à la délinquance occupent à peu près 7 % de la surface rédactionnelle des grands journaux européens, et qu'un peu moins de la moitié de cette copie a trait à des conduites de violence (2).

Mais des variations sensibles, dans le volume et la tonalité des articles consacrés à la criminalité, se produisent d'un quotidien à l'autre. A cet égard, une recherche du Comité est à mentionner. Dans une ville de province (3) où le sentiment d'insécurité est répandu et où pourtant il ne trouve pas son explication dans un développement important de la délinquance, un fait

(1) Cf graphique en annexe.

(2) "La violence dans la société" Etudes relatives à la recherche criminologique - Volume XI - Conseil de l'Europe, Strasbourg-1974.

(3) Pau.

a été constaté : les habitants sont plus nombreux qu'ailleurs (70% contre 50%) à lire la rubrique des faits divers dans des quotidiens régionaux qui réservent une grande place aux affaires locales. Ainsi s'explique peut-être que soient moins sensibles à la montée de violence les personnes qui ont un niveau d'études supérieur, et sont généralement moins exposées au sensationnel. Néanmoins, les distinctions sont peu marquées entre catégories sociales.

Il est donc permis de penser que la place réservée à la violence par l'ensemble des moyens de communication de masse contribue, pour une part essentielle, à alimenter le sentiment d'insécurité. Mais il faut aussi convenir qu'à travers la presse, la radio et la télévision, s'affirme une prise de conscience utile des problèmes posés par la violence à notre société.

3) Les composantes du sentiment d'insécurité

Le risque d'être victime engendre la peur. Le spectacle de la violence suscite l'émotion. Les tensions de la vie collective provoquent l'exaspération. L'angoisse naît du sentiment que la situation est difficile à cerner.

a) La peur

Les sources de la peur sont multiples ; aux yeux des Français, il est des personnes, des lieux, des circonstances et des actes qui sont synonymes de danger.